



**Conseil Municipal du 19 Juin 2023  
DELIBERATION N° 2023 – 54**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 19 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 9 juin 2023

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIÉRI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon

Procurations :

Monsieur PEREZ Jérôme à Monsieur MAGDALOU Jean-André

Monsieur ARIZA Noël à Monsieur OLIVE Robert

Absents : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur KOHLER Eddy, Madame MARTIN Séverine

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

**ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL EXTRASCOLAIRE  
TARIF DU SEJOUR A VILLEFRANCHE DE CONFLENT**

Le Maire informe qu'un séjour à Villefranche De Conflent à destination des jeunes qui fréquentent l'Accueil de Loisirs et l'Espace Jeunesse, est proposé pendant les vacances d'été du mardi 25 juillet au jeudi 27 juillet. Les activités proposées au cours de ce séjour sont les suivantes : découverte du patrimoine, balade en montagne, jeu de piste.

Le Maire propose d'appliquer au montant à charge des familles les mêmes tranches de quotient familial que pour les tarifs de l'Accueil de Loisirs extra et périscolaire et ce afin de proposer des tarifs plus en adéquation avec les ressources des familles. Le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

Quotient familial	Montant à charge de la famille 2022	Proposition participation familles 2023
de 0 à 300	29 €	31 €
de 301 à 450	32 €	34 €
de 451 à 600	35 €	37 €
de 601 à 750	41 €	43 €
de 751 à 900	44 €	46 €
de 901 à 1050	47 €	49€
de 1051 à 1200	48,50 €	50,50 €
de 1201 à 1350	50 €	52 €
de 1351 à 1500	52 €	54 €
1501 et +	53 €	55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'appliquer les tarifs proposés pour le séjour à Villefranche De Conflent pendant les vacances d'été.

**VOTE** : 21

**POUR** : 21

**CONTRE** :

**ABSTENTION** :

Acte rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie ([www.alenya.fr](http://www.alenya.fr)) : 21 juin 2023
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Alénia, village de caractère...

terre de liens et de cultures



Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Le Maire  
Jean-André MAGDALOU



MAIRIE D'ALENYA / 66200 - [www.alenya.fr](http://www.alenya.fr)  
Tél : 04 68 37 38 00 / Fax : 04 68 37 93 23  
[mairie@alenya.fr](mailto:mairie@alenya.fr)